



REUNION NATIONALE D'INFORMATION  
Concernant la scolarisation des enfants  
et jeunes handicapés  
à la rentrée scolaire 2007

(le 28/08/07 de 14 à 17 h au 101, rue de Grenelle – Paris)

Public : IEN ASH et IA-IPR concernés

Cette réunion s'est déroulée en présence du Ministre de l'Education Nationale (Monsieur Xavier DARCOS), du Ministre du Travail, des relations sociales et de la solidarité (Monsieur Xavier BERTRAND), et de la Secrétaire d'Etat auprès de ce Ministre (Madame Valérie LETARD), du Directeur de la DEGESCO (Monsieur Jean-Louis NEMBRINI), et de son équipe ASH, de Monsieur PARISOT, Délégué inter-ministériel auprès du Ministre de l'Education Nationale et du Ministère de l'enseignement supérieur.

L'intervention des ministres a porté sur les mesures nouvelles arrêtées pour la rentrée scolaire :

- recrutement de 2700 postes supplémentaires d'AVSi et organisation de leur formation. Ils ont insisté sur la priorité absolue de la mise en œuvre de ces mesures sans délai (avant fin septembre 2007)
- Création de 1250 places de SESSAD supplémentaires.

Ils ont marqué leur satisfaction concernant la progression de la scolarisation des élèves handicapés depuis 2002.

Ils ont réaffirmé tout le bénéfice que pouvait retirer la communauté éducative de la scolarisation des jeunes handicapés dans un établissement scolaire ordinaire.

Afin de permettre aux familles d'obtenir renseignements utiles et précisions complémentaires sur la scolarisation de leur enfant, un numéro azur (08.10.55.55.00) a été communiqué. Les familles reçoivent une écoute et une réponse à leur questionnement. Selon la nature de la question, une réponse est apportée par une cellule composée de vingt personnes qui préalablement à la réponse apportée aux familles contactera les IEN ASH.

Une projection sur le nombre d'appels laisse à penser que 3 à 4000 familles utiliseraient ce numéro azur ce qui semble modeste par rapport aux 155.000 élèves handicapés scolarisés en 2006-2007.

En dehors de l'intervention des ministres et de la Secrétaire d'Etat, des précisions sur les chantiers de l'année scolaire 2007-2008 ont été apportées :

- Textes concernant la création des unités d'enseignement. Ils sont à la consultation des partenaires et devraient paraître d'ici la fin de l'année civile.
- Professionnalisation des A.V.S.

Des groupes de travail sont en cours et devraient remettre rapidement aux ministres concernés leurs conclusions. Les postes d'A.V.S. seraient pour les personnes un tremplin vers une professionnalisation dans les métiers de la dépendance.

- Application de la loi du 11/02/05 concernant l'éducation des jeunes sourds.

Le dispositif devrait être complètement opérationnel pour la rentrée 2009.

Franc succès auprès des élèves ordinaires de la possibilité d'apprendre la L.S.F. Epreuve de L.S.F. au Bac dès la session 2008.

- Réflexion sur la liaison entre les MDPH et l'Education Nationale portant :
  - sur le concours des agents de l'Education Nationale au fonctionnement des MDPH (notion de service rendu auprès des familles et des élèves),
  - Fréquence et contenu des équipes de suivi de la scolarisation,
  - Charge de travail des enseignants-référents + 110 postes par rapport à 2006.
- Développement d'un réseau ASH dans le second degré avec une implication accrue des IA-IPR. Analyse du manque de candidatures au 2 CA-SH.
- Poursuite de la création d'U.P.I. (horizon 2010-2000 UPI). Renovation des textes les concernant.

#### Conclusions :

Madame la Conseillère Technique auprès du Ministre de l'Education Nationale a insisté sur la nécessité de décloisonner les compétences et de travailler avec les partenaires institutionnels naturels que sont les MDPH et les DDASS.

Dans cette perspective, il avait été indiqué au cours de la réunion que des rencontres régionales seraient organisées dans le courant de l'année scolaire 2007-2008.